

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 29.3.2004	Date de révision 1.2.2003	Date de mise en application 1.2.2003
1. Dénomination de la fonction Inspecteur de l'assainissement-inspectrice de l'assainissement		Code fonction 5.06.035	
2. But de la fonction Contrôler et faire appliquer les dispositions légales sur la protection des eaux. Contrôler, quant à leur conformité technique et légale, les demandes d'autorisation de construire ou de démolition, procéder aux vérifications techniques des constructions terminées, en vue de la délivrance de l'autorisation de mise en service. Procéder aux vérifications techniques et établir les rapports d'infraction.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment d'/de : <ul style="list-style-type: none"> - participer aux études d'avant projets sur la conformité technique et légale des demandes d'autorisation nouvelles et mener des enquêtes prospectives en matière d'assainissement ; - étudier les dossiers de requête en autorisation de construire, vérifier leur concordance avec les dispositions légales en vigueur, émettre des préavis sectoriels de raccordements, rédiger les préavis de synthèse décisionnels pour le service ; - effectuer des contrôles de conformité des installations des biens-fonds privés et prospector afin de localiser l'origine des pollutions et dilutions ; - instruire les demandes de dérogation des propriétaires et facturer les éventuelles taxes d'écoulement ; - communiquer et informer le public et les professionnels en matière technique, administrative et légale et participer à diverses séances ; - rédiger la correspondance ainsi que des rapports du domaine d'activité et tenir à jour la documentation et les informations ; - exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie. 			
4. Exigences de la fonction Diplôme d'ingénieur-e HES en génie civil ou équivalent			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	H	B	H	Cl. max. 16
Points	43	10	42	8	50	Total 153